

Les deux parties ont procédé à l'examen d'autres projets dont celui qui concerne l'assainissement de la ville de Fes. A cet égard, la partie canadienne a exprimé à nouveau son intérêt à voir le projet se réaliser et a informé la partie marocaine de sa décision d'engager dans les meilleurs délais les procédures nécessaires à son approbation finale.

L'accent a notamment été mis sur les orientations nouvelles que prendra la coopération entre les deux pays au cours des prochaines années et qui sera axée principalement sur des projets de coopération industrielle visant la mise sur pied d'entreprises conjointes canado-marocaines, sur l'octroi de crédits préférentiels destinés à soutenir des projets à forte incidence de développement et sur un programme de coopération technique adapté aux priorités marocaines. Les deux parties ont manifesté un intérêt particulier en faveur du renforcement des échanges éducatifs et d'un accroissement de la coopération culturelles qui est appelée à connaître prochainement une nouvelle impulsion, notamment dans le domaine de la formation des cadres.

La partie marocaine a souligné l'importance de la participation des entreprises canadiennes à l'effort de développement marocain tel qu'arrêté par le nouveau Plan quinquennal. La partie canadienne a manifesté son intérêt à l'endroit des perspectives prometteuses qui s'en dégagent et a exprimé son désir de contribuer à la réalisation des objectifs de ce Plan.

Les deux ministres ont convenu que la première réunion de la "Commission bilatérale" se tiendra à Rabat, au niveau ministériel, vers la mi-décembre 1981.

Les deux ministres ont procédé à un large tour d'horizon des problèmes de politique internationale. Une attention particulière a été consacrée à la question du Moyen-Orient. Les deux ministres ont examiné les perspectives de paix dans la région et ont réaffirmé leur attachement à un règlement global, juste et équitable. Dans cette perspective, ils ont convenu qu'un tel règlement était illusoire en l'absence de solution au problème palestinien. Les deux parties ont par ailleurs évoqué la question de Jérusalem en considération du rôle important que joue S.M. Hassan II à la présidence du comité Al Quods (Jérusalem).

En passant en revue la situation en Afrique les deux ministres ont insisté, en ce qui concerne la Namibie, sur la nécessité d'un effort accru en vue d'un règlement basé sur l'application de la résolution 435 du Conseil de Sécurité.